

**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2015**

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le lundi, 4 mai 2015 à 19h30 en la salle communautaire sise au sous-sol de l'église Saint-Daniel, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : mesdames les conseillères Stéphanie Boissonneault-Gaulin et Martine Poulin, messieurs les conseillers Ghislain Vallée, Nelson Turgeon, Denis Marc Gagnon et Stéphane Thivierge, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pascal Binet.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelque 35 personnes présentes à cette séance et déclare celle-ci ouverte.

15-05-122

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbal : adoption des textes;
5. Autorisation de paiement des dépenses du mois d'avril 2015;
6. Dépôt des états financiers au 30 avril 2015;
7. Présentation des états financiers vérifiés au 31 décembre 2014;
8. Avis de motion : projet de règlement de concordance numéro 173-15 amendant le plan d'urbanisme numéro 68-07;
9. Adoption du projet de règlement de concordance numéro 173-15 amendant le plan d'urbanisme numéro 68-07;
10. Avis de motion : projet de règlement de concordance numéro 174-15 amendant le règlement de zonage numéro 69-07;
11. Adoption du projet de règlement de concordance numéro 174-15 amendant le règlement de zonage numéro 69-07;
12. Projets de règlement numéro 173-15 et 174-15 amendant respectivement le plan d'urbanisme numéro 68-07 et le règlement de zonage numéro 69-07 : fixation de l'assemblée publique de consultation;
13. Adoption du règlement d'emprunt numéro 175-15 concernant l'acquisition d'équipements et la réalisation de divers travaux d'infrastructures municipaux;
14. Règlement d'emprunt numéro 175-15 concernant l'acquisition d'équipements et la réalisation de divers travaux d'infrastructures municipaux et un emprunt équivalent aux dépenses décrétées : accès au registre référendaire des personnes habiles à voter;
15. Avis de motion : projet de règlement numéro 176-15 amendant le règlement numéro 83-07 concernant la circulation de véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux;
16. Acquisition d'un terrain situé sur une partie du lot 42, rang 5 pour le canton d'Adstock appartenant à succession Joseph Vallée : mandat au notaire et autorisation de signature des documents;
17. Municipalisation et ouverture à la circulation automobile des lots rénovés portant les numéros 5 136 442 et 5 136 443 étant l'assiette de la voie publique de la rue des Castors et les lots portant les numéros 5 136 447, 5 136 448, 5 136 449 et 5 136 452 étant l'assiette de la voie publique de la rue des Écureuils;

18. Entente concernant la location de la sacristie et l'utilisation du jubé de l'église Très-Saint-Cœur-de-Marie : autorisation de signature;
19. Subvention au journal L'Arrivage;
20. Subvention à la Société de développement de Sacré-Cœur-de-Marie;
21. Exercice de maintien de l'équité salariale : mandat d'honoraires professionnels;
22. Proposition de «Éditions Média Plus Communication» concernant la confection de calendriers et de cartes routières municipales : engagement et autorisation de signature;
23. Souper annuel dans le cadre de la Semaine des Municipalités : autorisation d'y assister;
24. Offre de traitement des gros rebuts au centre de tri de «Services sanitaires Denis Fortier»;
25. Création du comité «Famille et Aîné», définition du mandat et nomination des membres;
26. Colloque «Carrefour Action Municipale et Famille» : autorisation d'inscription;
27. Parc Desjardins, réfection de la surface amortissante : autorisation de dépenses;
28. Fourniture d'abat-poussière : dépôt des soumissions et octroi du contrat;
29. Fourniture de pierre et gravier : dépôt des soumissions et octroi du contrat;
30. Fourniture de béton bitumineux : dépôt des soumissions et octroi du contrat;
31. Travaux de voirie 2015 : décret des travaux et autorisation de dépenses;
32. Travaux de voirie 2015 : confirmation au député de la prévision de réalisation de travaux de voirie;
33. Remplacement de deux cages pour le gonflement de pneus : autorisation d'achat;
34. Projet de caserne incendie, obtention d'un rapport d'un professionnel indépendant : mandat à SNC Lavalin;
35. Stagiaire en génie civil : autorisation d'embauche;
36. Projet de gestion des eaux pluviales en partenariat : engagement et embauche d'une ressource;
37. Gestion des eaux pluviales : attribution d'un budget de caractérisation des écoulements des eaux de surface et des mesures correctrices pour le chemin J.-E.-Fortin;
38. Projet de déphosphatation des étangs du secteur Sacré-Cœur-de-Marie : budget de dépenses et financement;
39. Détermination de la ligne naturelle des hautes eaux au Grand lac Saint-François : mandat à un arpenteur-géomètre;
40. Projet de réfection du réseau pluvial du secteur Saint-Daniel : consentement au dépôt de la demande d'aide financière et autorisation de signature;
41. Projet de remplacement du réseau de distribution de l'eau au lac Jolicoeur : consentement au dépôt de la demande d'aide financière et autorisation de signature;
42. Approbation de la programmation de travaux auprès du MAMOT dans le cadre du programme «retour de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec» (TECQ) pour les années 2014-2018;
43. Gestion des directives de changement lors de la construction du réseau d'eau potable dans le secteur Sainte-Anne-du-Lac : nomination d'une personne responsable et autorisation maximale du montant accordé sans consultation des membres du conseil;
44. Réfection des douches à l'aréna : autorisation de dépenses;

45. Remplacement de deux postes informatiques : autorisation de dépenses;
46. Projecteur miniature mobile : autorisation d'achat;
47. Marché aux puces : autorisation de la tenue de cette activité les 13 et 14 juin 2015;
48. Affaires diverses;
49. Correspondance et rapports;
50. Période de questions;
51. Levée de la séance.

Puisqu'aucun sujet n'est ajouté au point «Affaires diverses»,  
Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-05-123

#### **PROCÈS-VERBAL : ADOPTION DES TEXTES**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes du procès-verbal de la séance du mois d'avril 2015 transmis par voie électronique, ceux-ci les déclarant conformes aux discussions,

Il est alors proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-05-124

#### **DÉPENSES ET APPROBATION DE PAIEMENT**

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits,

Il est alors proposé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,  
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 303 399.41 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 30 AVRIL 2015**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états financiers au 30 avril 2015 transmis préalablement de façon électronique à chacun des élus.

Monsieur le maire invite les élus à prendre connaissance des données inscrites aux états financiers. Advenant des questionnements, ceux-ci peuvent contacter le directeur général et secrétaire-trésorier pour obtenir les explications.

## **PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014**

À l'aide d'un support informatique visuel et tirées du rapport déposé par la firme de vérificateurs «Raymond, Chabot, Grant, Thornton», monsieur le maire présente et commente les principales données financières de l'exercice terminé le 31 décembre 2014.

### **AVIS DE MOTION**

#### **PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 173-15 AMENDANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 68-07**

Un avis de motion est donné par le conseiller Nelson Turgeon qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement de concordance portant le numéro 173-15 amendant le plan d'urbanisme numéro 68-07. Ce règlement introduira les nouvelles dispositions prévues au règlement 154 de la MRC des Appalaches lequel concerne spécifiquement les notions attribuables au pôle récréotouristique du mont Adstock. Tous les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des textes du projet de règlement.

15-05-125

#### **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 173-15 AMENDANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 68-07**

**ATTENDU** que le plan d'urbanisme de la Municipalité d'Adstock est en vigueur depuis le 14 août 2007;

**ATTENDU** que le règlement numéro 154 de la MRC des Appalaches est entré en vigueur le 20 mars 2015;

**ATTENDU** que le conseil des maires de la MRC des Appalaches a, le 8 avril 2015, indiqué par résolution la nature des modifications que la Municipalité d'Adstock doit apporter à son plan d'urbanisme pour être conforme au schéma d'aménagement suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 154 de la MRC;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent projet de règlement a dûment été donné par le conseiller Nelson Turgeon lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 4 mai 2015;

**ATTENDU** que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie des textes du projet de règlement;

**ATTENDU** les explications sommaires rendues par monsieur le maire concernant la portée des modifications proposées au projet de règlement d'amendement numéro 173-15;

**ATTENDU** que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Et résolu que le projet de règlement de concordance numéro 173-15 amendant le plan d'urbanisme numéro 68-07, soit adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**AVIS DE  
MOTION**

**PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 174-15 AMENDANT  
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07**

Un avis de motion est donné par le conseiller Stéphane Thivierge qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement de concordance portant le numéro 174-15 amendant le règlement de zonage numéro 69-07. Ce règlement introduira les nouvelles dispositions prévues au règlement 154 de la MRC des Appalaches lequel concerne spécifiquement les notions attribuables au pôle récréotouristique du mont Adstock. Tous les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des textes du projet de règlement.

15-05-126

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO  
174-15 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07**

**ATTENDU** que le règlement de zonage de la Municipalité d'Adstock est en vigueur depuis le 14 août 2007;

**ATTENDU** que le règlement numéro 154 de la MRC des Appalaches est entré en vigueur le 20 mars 2015;

**ATTENDU** que le conseil des maires de la MRC des Appalaches a, le 8 avril 2015, indiqué par résolution la nature des modifications que la Municipalité d'Adstock doit apporter à son règlement de zonage pour être conforme au schéma d'aménagement suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 154 de la MRC;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent projet de règlement a dûment été donné par le conseiller Stéphane Thivierge lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 4 mai 2015;

**ATTENDU** que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie des textes du projet de règlement;

**ATTENDU** les explications sommaires rendues par monsieur le maire concernant la portée des modifications proposées au projet de règlement d'amendement numéro 174-15;

**ATTENDU** que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Et résolu que le projet de règlement de concordance numéro 174-15 amendant le règlement de zonage numéro 69-07, soit adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-05-127

**PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉRO 173-15 ET 174-15 AMENDANT  
RESPECTIVEMENT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 68-07 ET LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07 : FIXATION DE L'ASSEMBLÉE  
PUBLIQUE DE CONSULTATION**

En vertu des articles 125 et 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité doit tenir une assemblée publique de consultation sur les projets de règlement.

À cet égard,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu de fixer l'assemblée publique de consultation des projets de règlement numéro 173-15 et 174-15, amendant respectivement le plan d'urbanisme numéro 68-07 et le règlement de zonage numéro 69-07 au jeudi, 28 mai 2015 à 19h00 à la salle de l'Édifice Bernardin-Hamann.

Durant cette assemblée publique, monsieur le maire, ou son représentant, expliquera les modalités contenues à ces projets de règlement et entendra les personnes ou organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-05-128

**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 175-15 CONCERNANT L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS À LA RÉALISATION DE DIVERS TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET UN EMPRUNT ÉQUIVALENT AUX DÉPENSES DÉCRÉTÉES**

Utilisant un support informatique et visuel, Monsieur le maire explique à l'auditoire les tenants et les aboutissements de ce règlement d'emprunt. À la fin de l'exposé de quelque 35 minutes, Monsieur le maire met à la disposition des personnes qui désirent s'exprimer, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre. Quelques personnes demandent des précisions sur certains éléments contenus au règlement.

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock désire mettre à niveau la protection incendie et acquérir un camion-citerne pour ce service;

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock désire également investir dans ses infrastructures routières;

**ATTENDU** que, suivant une estimation préliminaire des coûts effectuée par monsieur Martin Dufour, ingénieur, la somme requise pour mener à terme ce projet se chiffre à 3 392 612 \$, incluant les taxes, les frais incidents et les frais d'émission;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour en acquitter le coût;

**ATTENDU** qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Denis Marc Gagnon lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi, 7 avril 2015;

**ATTENDU** les séances d'information publiques tenues expressément sur le sujet à différents endroits sur le territoire;

**ATTENDU** les explications rendues, séance tenante, par monsieur le maire concernant la portée des dispositions contenues au règlement d'emprunt numéro 175-15;

**ATTENDU** que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du code municipal, une copie des textes du règlement;

**ATTENDU** que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu que le règlement d'emprunt portant le numéro 175-15 concernant l'acquisition d'équipements et la réalisation de divers travaux d'infrastructures municipaux, soit adopté. (Voir le livre des règlements)

Monsieur le maire demande alors le vote. Le résultat : 5 personnes votent en faveur et 1 personne vote en défaveur. Ce règlement est donc adopté à la majorité des conseillers.

15-05-129

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 175-15 CONCERNANT L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS ET LA RÉALISATION DE DIVERS TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET UN EMPRUNT ÉQUIVALENT AUX DÉPENSES DÉCRÉTÉES : ACCÈS AU REGISTRE RÉFÉRENDIAIRE DES PERSONNES HABLES À VOTER**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,  
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,  
Et résolu que le règlement d'emprunt portant le numéro 175-15 concernant l'acquisition d'équipements et la réalisation de divers travaux d'infrastructures municipales et un emprunt équivalent aux dépenses décrétées soit soumis aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble du territoire de la municipalité pour qu'elles puissent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 532 à 560 de la «*Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*». Lesdites personnes habiles à voter sur le règlement auront accès à un registre tenu à leur intention, de neuf heures (9h00) à dix-neuf heures (19h00), le lundi, 8 juin 2015 au bureau de la municipalité d'Adstock, situé au 35, rue Principale Ouest, Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 176-15 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 83-07 CONCERNANT LA CIRCULATION DE VÉHICULES TOUT-TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX**

MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller Nelson Turgeon qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement portant le numéro 176-15 amendant le règlement numéro 83-07 concernant la circulation de véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux. Ce règlement permettra la circulation des véhicules tout terrain sur des tronçons supplémentaires sur le territoire. Tous les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des textes du projet de règlement. Monsieur le maire fait état des dispositions contenues dans ce projet de règlement.

15-05-130

**ACQUISITION D'UN TERRAIN SITUÉ SUR UNE PARTIE DU LOT 42, RANG 5 POUR LE CANTON D'ADSTOCK APPARTENANT À SUCCESSION JOSEPH VALLÉE : MANDAT AU NOTAIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES DOCUMENTS**

**ATTENDU** que la municipalité désire acquérir, de succession Joseph Vallée, leur propriété située sur une partie du lot 42, rang 5 canton d'Adstock, circonscription foncière de Frontenac;

**ATTENDU** qu'en contrepartie d'une somme de 6 500 \$, le propriétaire consent à céder sa propriété à la Municipalité d'Adstock;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de confier à un notaire le mandat de préparer et d'enregistrer les actes légaux et d'en autoriser les signatures;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu ce qui suit :

- d'acquérir, de la succession Joseph Vallée, pour une somme de 6 500 \$, cette propriété connue et désignée comme étant une partie du lot 42, rang 5 canton d'Adstock, circonscription foncière de Frontenac;
- de confier à Me Martin Hamel, notaire, le mandat de rédiger et d'enregistrer les documents nécessaires au transfert de propriété;
- de défrayer tous les frais associés à cette transaction;
- d'autoriser monsieur le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer conjointement, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents visant la bonne conduite de ce dossier;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-05-131

**MUNICIPALISATION ET OUVERTURE À LA CIRCULATION AUTOMOBILE DES LOTS RÉNOVÉS PORTANT LES NUMÉROS 5 136 442 ET 5 136 443 ÉTANT L'ASSIETTE DE LA VOIE PUBLIQUE DE LA RUE DES CASTORS ET LES LOTS 5 136 447, 5 136 448, 5 136 449, 5 136 452 ÉTANT LES L'ASSIETTE DE LA VOIE PUBLIQUE DE LA RUE DES ÉCUREUILS**

Étant donné le projet de construction d'une conduite d'alimentation d'eau potable devant être installée sous le roulis de la rue des Castors et de la rue des Écureuils, le conseil municipal se devait de se rendre propriétaire de ces assiettes de chemins. Or, ces rues ne rencontrent pas l'entièreté des exigences principalement quant à la largeur de l'emprise édictée dans sa réglementation. Cette décision en est une d'exception.

Les principales raisons ayant motivé les membres du conseil à acquérir et municipaliser les susdites voies de circulation sont notamment :

- l'entretien futur de la conduite d'eau potable;
- la présence, sur toute sa longueur, d'un fossé de drainage efficient;
- le milieu bâti d'où l'impossibilité d'obtenir une emprise conforme à la réglementation;
- tous les frais de cession étant entièrement assumés par le bassin jouissant de la municipalisation;

Lors des rencontres avec les citoyens et les associations concernées préalablement aux démarches conduisant à la municipalisation, diverses revendications municipales ont été abordées. Toutefois, les engagements verbaux suivants ont été obtenus, soit :

- que les propriétaires limitrophes enlèvent les arbres, arbustes, clôture et autres objets dans l'emprise;
- que ces propriétaires s'abstiennent d'initier quelque poursuite que ce soit contre la municipalité vu la présence de haies, d'arbres, d'arbustes, de clôture ou autres objets situés en bordure du chemin, à proximité du roulis, qui pourraient être endommagés par les travaux d'entretien;

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock possède le pouvoir, en vertu de l'article 4 al. 1(8) et al. 2 de la *Loi sur les compétences municipales*, de municipaliser et d'ouvrir des voies à la circulation automobile;

**ATTENDU** que le conseil municipal juge qu'il est d'intérêt public de municipaliser et d'ouvrir, à la circulation automobile, les lots rénovés portant les numéros 5 136 442 et 5 136 443 étant une partie de l'assiette de la voie publique de la rue des Castors et les lots 5 136 447, 5 136 448, 5 136 449 et 5 136 452 étant l'assiette de la voie publique de la rue des Écureuils;

**ATTENDU** que nous pouvons identifier sur un plan de cadastre l'emprise de la voie de circulation et la limite des terrains;

**ATTENDU** qu'en vertu de la loi, la municipalité peut municipaliser, dans sa forme actuelle, une voie de circulation existante avant l'entrée en vigueur du règlement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Appuyé par la conseillère Ghislain Vallée,

Et résolu ce qui suit :

- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long récité;
- que les lots décrits dans le préambule deviennent du domaine public et, par le fait même, ouvert à la circulation automobile.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-05-132

**ENTENTE CONCERNANT LA LOCATION DE LA SACRISTIE ET L'UTILISATION DU JUBÉ DE L'ÉGLISE TRÈS-SAINT-CŒUR-DE-MARIE : AUTORISATION DE SIGNATURE**

**ATTENDU** la volonté signifiée par le milieu afin de dynamiser et revitaliser le secteur Sacré-Cœur-de-Marie;

**ATTENDU** que la Municipalité est en processus de mise en valeur historique et procède à plusieurs aménagements touristiques dans ce secteur;

**ATTENDU** que la Municipalité désire aménager au jubé une Place des ancêtres, vouée à la mise en valeur du patrimoine religieux et de l'histoire locale, et que la Fabrique Saint-Esprit des Pentecôtes consent à ce projet;

**ATTENDU** que dans le cadre des réunions tenues en 2014 par la Fabrique Saint-Esprit des Pentecôtes sur son plan immobilier, il fut entendu de maximiser l'utilisation de ses bâtiments;

**ATTENDU** la possibilité de disposer d'un local pour tenir des réunions et des activités et de mettre en valeur le patrimoine et l'histoire de l'endroit sans nuire aux activités pastorales et liturgiques de la Fabrique;

**ATTENDU** l'assentiment du conseil de la Fabrique Saint-Esprit-des-Pentecôtes à conclure une entente;

**ATTENDU** qu'à cet égard, il y a lieu de signer une entente entre les parties;

**ATTENDU** que les membres du conseil municipal affirment avoir pris connaissance du projet d'entente et s'en déclarent satisfaits;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,  
Et résolu d'autoriser le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer conjointement, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, l'entente intervenue entre la Municipalité d'Adstock et la Fabrique Saint-Esprit des Pentecôtes relativement à la location de la sacristie et de l'utilisation du jubé de l'église Très-Saint-Cœur-de-Marie à des fins municipales et communautaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-05-133

**SUBVENTION AU JOURNAL L'ARRIVAGE**

La direction du journal L'Arrivage, via une communication écrite datée du 1<sup>er</sup> novembre 2014, s'adresse à la Municipalité d'Adstock afin d'obtenir une participation financière pour soutenir leurs activités de fonctionnement.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Et résolu d'autoriser, aux fins du fonctionnement des activités du journal, la dépense et le paiement d'une somme de 7 500 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-05-134

**SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE**

Dans un document daté du 15 avril 2015 signée de la plume de la présidente, la Société de développement du secteur Sacré-Cœur-de-Marie s'adresse à la Municipalité d'Adstock afin d'obtenir une participation monétaire pour l'organisation d'activités diverses dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu d'autoriser, en faveur de la Société de développement de Sacré-Cœur-de-Marie, la dépense et le paiement d'un montant de 750 \$ en guise de subvention en appui à l'organisation de diverses activités.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-05-135

**EXERCICE DE MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE : MANDAT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS**

L'année 2015 marque l'anniversaire du processus d'évaluation du maintien de l'équité salariale pour la Municipalité. Afin de se conformer à la *Loi québécoise sur l'équité salariale*, les membres du conseil municipal confient un mandat d'honoraires professionnels à un consultant en vue de réaliser l'exercice d'équité salariale.

À ce sujet,  
Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Et résolu de confier, à la firme «Consultant Jocelyn Benoît Inc» en vertu de sa proposition du 22 avril 2015, un mandat d'honoraires professionnels au montant de 1 200 \$, taxes en sus afin de réaliser l'exercice de l'équité salariale de la Municipalité d'Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-05-136

**PROPOSITION DE «ÉDITIONS MÉDIA PLUS COMMUNICATION»  
CONCERNANT LA CONFECTION DE CALENDRIERS ET DE CARTES  
ROUTIÈRES MUNICIPALES : ENGAGEMENT ET AUTORISATION DE  
SIGNATURE**

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite publier et distribuer un calendrier d'information à ses contribuables;

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite également publier et distribuer une carte routière et touristique;

**ATTENDU** que la firme «Éditions Média Plus Communication» offre à la municipalité de produire gratuitement le calendrier et la carte routière et touristique;

**ATTENDU** que la Municipalité doit s'engager pour 3 éditions de production de calendriers et 1 édition de la carte routière

**ATTENDU** qu'il y a lieu de signer un contrat entre les parties précisant les obligations de chacune;

**ATTENDU** que les élus affirment avoir pris connaissance des conditions de l'entente et s'en déclarent satisfaits;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Et résolu ce qui suit :

- de signifier à la firme «Éditions Média Plus Communication» que la Municipalité d'Adstock accepte leur proposition concernant la confection de calendriers et de cartes routières municipales et s'engage à confier, à la susdite firme, la production de calendriers pour les années 2016, 2017 et 2018 et la production de la carte routière et touristique des années 2015, 2019 et 2023;
- d'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, les contrats à cet égard.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-05-137

**SOUPER ANNUEL DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DES MUNICIPALITÉS :  
AUTORISATION D'Y ASSISTER**

Comme à chaque année, pour souligner la «Semaine des municipalités», la MRC des Appalaches organise un souper et invite les municipalités à y participer.

Dans ce contexte,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Et résolu d'inviter tous les membres du conseil et le directeur général, accompagnés de leur conjoint(e) à assister au souper organisé par la MRC des Appalaches dans le cadre de la «Semaine des Municipalités». Tel souper aura lieu le vendredi, 5 juin 2015 à la salle multifonctionnelle de Sainte-Clotilde-de-Beauce et le coût à défrayer par la municipalité est de 27 \$ le couvert.

Étant donné que cette activité en est une qualifiée de «protocolaire», les coûts exigés pour défrayer les repas des conjoint(e)s sont assumés par la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-05-138

**OFFRE DE TRAITEMENT DES GROS REBUTS AU CENTRE DE TRI DE «SERVICES SANITAIRES DENIS FORTIER»**

Tout comme les années antérieures, dans l'objectif de récupérer au maximum les objets cédés aux gros rebuts et ainsi éviter leur transport vers le lieu d'enfouissement situé en Mauricie, la direction de «Services sanitaires Denis Fortier» nous offre de traiter ceux-ci à leur centre de tri lors de la cueillette prévue pour le 13 mai et le 25 juin prochain.

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu de confier, à la firme «Services sanitaires Denis Fortier», le traitement de nos gros rebuts recueillis lors des journées de cueillette conformément à leur proposition datée du 2 avril 2015.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-05-139

**CRÉATION DU COMITÉ «FAMILLE ET ÂNÉ», DÉFINITION DU MANDAT ET NOMINATION DES MEMBRES**

**ATTENDU** la volonté de la Municipalité d'élaborer une politique familiale municipale (PFM) et municipalité amie des aînés (MADA) pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles selon les étapes de la vie familiale;

**ATTENDU** que la municipalité est en période d'élaboration de sa politique familiale municipale et de sa démarche MADA;

**ATTENDU** que le cheminement de la PFM et de la MADA nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi;

**ATTENDU** que la mise en place d'un comité est fondamentale au cheminement de la politique familiale municipale et démarche municipalité amie des aînés;

**ATTENDU** que la PFM et la MADA sont des manières de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu ce qui suit :

- **QUE** la municipalité procède à la création d'un comité de la PFM et MADA sous la responsabilité de l'élu responsable des questions familiales (RQF);
- **QUE** le comité de la PFM et MADA soit composé des citoyennes et citoyen d'Adstock suivants :
  - mesdames Milène Rhéaume, Yolande Vallée, Lise Lachance, Marjolaine Jacques, Marielle Lessard, Marie-Claude Larose, Monique Carrier, Lorraine Bolduc, Gisèle Fugère, Amélie Jacques, citoyennes d'Adstock;
  - monsieur Jean-Guy Marois, citoyen d'Adstock;
  - de madame Stéphanie Boissonneault-Gaulin à titre de responsable des questions familiales et des aînés, de messieurs Justin Lessard Nadeau à titre de coordonnateur du Service des loisirs, de la culture et des relations avec les organismes communautaires et Jérôme Grondin à titre de chargé de projet;

Le comité de la PFM et MADA aura pour mandat :

- d'assurer l'élaboration de la PFM et MADA :
  - en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population;
  - en recommandant des projets porteurs des préoccupations « famille » et « aînés ».
- de proposer un projet de politique, un plan d'action et les budgets nécessaires au conseil municipal;
- d'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action :
  - en exerçant un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité;
  - en priorisant les éléments du plan d'action;
  - en favorisant l'implication des directions de services dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en œuvre de la politique familiale et démarche municipalité amie des aînés;
- d'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la PFM et MADA;
- d'assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la PFM et MADA;
- grâce à son expertise, de jouer un rôle consultatif et de vigilance;
- d'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir famille et aînés »;
- de sensibiliser les décideurs à l'importance des familles dans tout le processus de décisions, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-05-140

**COLLOQUE «CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE» :  
AUTORISATION D'INSCRIPTION**

Comme à chaque année, le «Carrefour Action municipale et famille» organise un colloque au profit de ses membres et invitent ceux-ci à y participer.

À cet égard,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'autoriser monsieur Jérôme Grondin, chargé de projet d'élaboration et de la mise en place de la Politique familiale et des Aînés de la Municipalité d'Adstock à participer au colloque annuel du «Carrefour Action municipale et famille» qui se tiendra à Montmagny les 7, 8 et 9 mai prochain. Il est bien entendu que les coûts d'inscription de 260 \$, taxes applicables incluses et les frais afférents de la personne déléguée à ce colloque seront entièrement défrayés par la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-05-141

**PARC DESJARDINS, RÉFECTION DE LA SURFACE AMORTISSANTE :  
AUTORISATION DE DÉPENSES**

Afin de restaurer le parc Desjardins, la municipalité désire effectuer des travaux de réfection des surfaces amortissantes réceptrices de la balançoire et des modules de jeux.

À ce sujet,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Et résolu d'autoriser, en vertu de la proposition présentée par la firme «Tessier Récréo-Parc Inc.» datée du 1<sup>er</sup> mai 2015, une dépense de 6 200 \$, taxes applicables en sus pour des travaux de réfection des surfaces amortissantes réceptrices de la balançoire et des modules de jeux situés dans le parc Desjardins.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-05-142

**FOURNITURE D'ABAT-POUSSIÈRE : DÉPÔT DES SOUMISSIONS ET OCTROI  
DU CONTRAT**

Suite à notre appel d'offres sur invitation, à l'ouverture des soumissions, les firmes «Transport Adrien Roy & filles Inc.», «Les Entreprises Bourget Inc.» et «Somavrac (c.c.) Inc.» ont déposé des soumissions conformes à l'appel d'offres dans les délais prévus. Celles-ci nous proposent la fourniture, la livraison et l'épandage de chlorure de calcium répondant à la norme BNQ 2410-300, selon les prix suivants lesquels comprennent toutes les taxes applicables.

<b>SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>PRIX</b> (au mètre cube)
Transport Adrien Roy & filles inc.	379.00 \$
Les Entreprises Bourget Inc.	390.90 \$
Somavrac (c.c.) Inc.	379.30 \$

Suite à l'étude des soumissions,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu d'accorder la fourniture, la livraison et l'épandage de quelque 275 m<sup>3</sup> de chlorure de calcium à la firme «Transport Adrien Roy & filles inc.» au prix de 379.00 \$ le mètre cube, taxes applicables incluses.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-05-143

### **FOURNITURE DE PIERRE ET GRAVIER : DÉPÔT DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT**

Suite à nos divers appels d'offres sur invitation en vue d'obtenir des soumissions pour la fourniture de gravier de type conforme et non conforme ainsi que de pierre concassée conforme et non conforme, à l'ouverture des soumissions en regard de la fourniture de gravier, les firmes «Gravières G.N.V.R. Inc.» et «Gravière M.J. Lessard Inc.» ont déposé, dans les délais prescrits, des soumissions conformes à notre appel d'offres.

En ce qui concerne la pierre concassée, les firmes «Construction Frontenac Inc.», «Les Entreprises A.L.O. Pomerleau Ltée», «Pavage Centre Sud du Québec Inc.» et «Excavation Maggy Inc.» ont également déposé, dans les délais prescrits, des soumissions conformes à notre appel d'offres.

Tous ces fournisseurs nous proposent la fourniture de gravier et de pierre concassée, à la tonne métrique, selon les prix soumis suivants, lesquels comprennent le chargement, la pesée et toutes les taxes et redevances imposées.

SOUMISSIONNAIRES	GRAVIER NON CONFORME	GRAVIER CONFORME
	0-3/4	MG-20B
Gravières G.N.V.R. Inc.	6.33 \$	6.95 \$
Gravière M.J. Lessard Inc.	6.38 \$	9.72 \$

SOUMISSIONNAIRES	PIERRE CONCASSÉE NON CONFORME			PIERRE CONCASSÉE CONFORME	
	0-3/4"	0-2"1/2	0-6"	MG20A	MG20B
Construction Frontenac Inc.	10.35 \$	10.35 \$	7.99 \$	14.95 \$	10.93 \$
Entreprises A.L.O. Pomerleau	10.52 \$	9.60 \$	9.45 \$	12.92 \$	10.93 \$
Pavage Centre Sud du Québec	-----	-----	-----	-----	11.39 \$
Excavation Maggy Inc.	11.54 \$	10.97 \$	10.39 \$	14.15 \$	10.98 \$
Gravière M.J. Lessard	11.78 \$	10.63 \$	10.63 \$	-----	-----

**ATTENDU** l'intégration du critère «distance de transport du matériel» dans notre analyse, tel que stipulé dans le devis de soumission pour fonder notre décision. La charte à jour du MTQ est utilisée pour déterminer le critère «distance»;

**ATTENDU** la situation géographique des six (6) fournisseurs en fonction de notre territoire;

**ATTENDU** l'intégration du critère «distance de transport du matériel», il est impossible de retenir qu'un seul fournisseur vu l'étendue de notre territoire puisque le prix n'est pas le seul facteur discriminant;

**ATTENDU** l'analyse effectuée en tenant compte des critères énoncés au devis d'appel d'offres;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Et résolu, suite à l'analyse, de retenir, pour la fourniture de gravier et de pierre concassée pour l'année 2015 selon les endroits de transport, les soumissionnaires suivants :

**GRAVIER 0-3/4 NON CONFORME**

- Gravières G.N.V.R. Inc.

**GRAVIER MG-20B CONFORME**

- Gravières G.N.V.R. Inc.

**PIERRE CONCASSÉE MG-20A CONFORME**

- Secteurs Saint-Méthode & Saint-Daniel : Construction Frontenac Inc. et  
Entreprises A.L.O. Pomerleau
- Secteurs Sacré-Cœur & Sainte-Anne : Excavation Maggy Inc.

**PIERRE CONCASSÉE MG-20B CONFORME**

- Secteurs Saint-Méthode & Saint-Daniel : Construction Frontenac Inc.
- Secteurs Sacré-Cœur & Sainte-Anne : Pavage Centre Sud du Québec  
et Excavation Maggy Inc.

**PIERRE CONCASSÉE 0-3/4" NON CONFORME**

- Secteurs Saint-Méthode & Saint-Daniel : Construction Frontenac Inc.
- Secteurs Sacré-Cœur & Sainte-Anne : Construction Frontenac Inc. et  
Excavation Maggy Inc.

**PIERRE CONCASSÉE 0-2"1/2 NON CONFORME**

- Secteurs Saint-Méthode & Saint-Daniel : Construction Frontenac Inc.
- Secteurs Sacré-Cœur & Sainte-Anne : Construction Frontenac Inc. et  
Excavation Maggy Inc.

**PIERRE CONCASSÉE 0-6" NON CONFORME**

- Secteurs Saint-Méthode & Saint-Daniel : Construction Frontenac Inc.
- Secteurs Sacré-Cœur & Sainte-Anne : Construction Frontenac Inc. et  
Excavation Maggy Inc.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-05-144

**FOURNITURE DE BÉTON BITUMINEUX : DÉPÔT DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT**

Au cours de l'année 2015, la Municipalité d'Adstock entend réaliser des travaux de pose de béton bitumineux sur les voies de circulation. À cet égard, un appel d'offres public fut lancé, conformément à la loi, concernant la fourniture, la livraison et la pose d'enrobé bitumineux régulier sur diverses routes du territoire.

Au terme de la période de présentation des soumissions, trois (3) soumissionnaires, soient «Pavage Centre Sud du Québec», «Pavage Sartgan Ltée» et «Sintra» ont déposé leur offre dans les délais prescrits. Les soumissionnaires, tous jugés conformes à l'appel d'offres, nous proposent de réaliser les travaux, à la tonne métrique, selon les prix soumis suivants, lesquels comprennent les taxes applicables :

<b>SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>MÉLANGE RÉGULIER</b>	
<b>POSE À LA PROFILEUSE (réfection de surface)</b>	Secteur St-Méthode & St-Daniel (~125 tonnes)	Secteur Sacré- Cœur & Ste-Anne (~375 tonnes)
Pavage Centre Sud du Québec	132.23 \$	137.97 \$
Pavage Sartigan	152.88 \$	152.88 \$
Sintra	169.29 \$	160.24 \$
<b>POSE À LA PROFILEUSE (reconstruction de chaussée)</b>	Secteur St-Méthode & St-Daniel (~15 tonnes)	Secteur Sacré- Cœur & Ste-Anne (~2500 tonnes)
Pavage Centre Sud du Québec	143.72 \$	132.23 \$
Pavage Sartigan	310.23 \$	113.92 \$
Sintra	336.93 \$	150.93 \$
<b>POSE À LA MAIN</b>	Secteur St-Méthode & St-Daniel (~5 tonnes)	Secteur Sacré- Cœur & Ste-Anne (~5 tonnes)
Pavage Centre Sud du Québec	285.72 \$	285.72 \$
Pavage Sartigan	344.93 \$	344.93 \$
Sintra	733.92 \$	733.92 \$

Suite à l'analyse des soumissions,  
Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Et résolu d'octroyer le contrat pour la fourniture, la livraison et la pose de béton  
bitumineux, pour l'année 2015, aux firmes suivantes :

- Pose à la profileuse (réfection de surface) : Pavage Centre Sud du Québec
- Pose à la profileuse (reconstruction de chaussée)
  - Secteurs Saint-Méthode & Saint-Daniel : Pavage Centre Sud du Québec
  - Secteurs Sacré-Cœur & Sainte-Anne : Pavage Sartigan
- Pose à la main : Pavage Centre Sud du Québec

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-05-145

### **TRAVAUX DE VOIRIE 2015 : DÉCRET DES TRAVAUX ET AUTORISATION DE DÉPENSES**

**ATTENDU** que les membres du conseil municipal ont prévu, dans leur budget 2015, des sommes d'argent pour la réalisation de travaux d'entretien et de construction des infrastructures sur le territoire;

**ATTENDU** que le conseil municipal a également affecté des sommes d'argent spécifiquement pour la réalisation de ces travaux et qu'il souhaite les utiliser;

**ATTENDU** que ces travaux sont contenus dans une liste préalablement déposée et analysée par les élus, ceux-ci s'en déclarant satisfaits;

**ATTENDU** qu'en vertu de la loi, toute dépense doit préalablement être autorisée par le conseil municipal;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'autoriser notre directeur des travaux publics à dépenser les sommes ci-dessous décrites;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'autoriser le directeur des travaux publics à dépenser une somme maximale de 822 355 \$ conformément aux éléments contenus aux sections «C» (380 343 \$) et «D» (442 012 \$) de la planification du directeur des travaux publics. Les dépenses de la section «C» sont financées à même le budget d'opération.

En ce qui concerne le financement des dépenses de la section «D» du document, il est également résolu d'autoriser le directeur général à puiser, dans chacune des réserves affectées identifiées à cette fin, les montants nécessaires pour couvrir les dépenses liées aux travaux décrétés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-05-146

**TRAVAUX DE VOIRIE 2015 : CONFIRMATION AU DÉPUTÉ DE LA PRÉVISION DE RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE**

**ATTENDU** que les membres du conseil municipal ont prévu et réservé des sommes d'argent pour la réalisation de travaux d'infrastructures sur le territoire;

**ATTENDU** que pour se qualifier au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2015-2016, le député de la circonscription provinciale exige une confirmation par laquelle la municipalité prévoit réaliser les travaux identifiés à son programme d'investissement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu de confirmer, au bureau du député Laurent Lessard, que la Municipalité d'Adstock prévoit investir, au cours de l'année 2015, un montant de 519 686 \$ pour la réalisation des travaux d'infrastructures ci-dessous énumérés.

CHEMIN DU LAC BOLDUC	29 880 \$
❖ rechargement	
❖ fossé et ponceaux	
RÉFECTION 8 <sup>E</sup> RANG NORD	1 000 \$
❖ gravier	
RUES SAINTE-ANNE-DU-LAC	42 200 \$
❖ gravier, fossé et ponceaux	
DÉBARCADÈRE LAC-DU-HUIT	10 000 \$
❖ réfection	
RUES RÉJEAN ET 1 <sup>ÈRE</sup> AVENUE	45 495 \$
❖ enrobé bitumineux	
CHEMIN J.-E.-FORTIN	90 000 \$
❖ correction infrastructure	
❖ rechargement (1 <sup>ÈRE</sup> phase)	
❖ fossés et ponceaux	

RANG DES CAMPAGNARDS	210 000 \$
❖ enrobé bitumineux	
❖ rechargement gravier	
RUES BEAU-SITE ET BEAU-MONT	83 611 \$
❖ remplacement de ponceaux	
SÉCURITÉ DES USAGERS (GLISSIÈRES...)	7 500 \$
<hr/>	
TOTAL DES TRAVAUX AUTORISÉS	519 686 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-05-147

**REPLACEMENT DE DEUX CAGES POUR LE GONFLEMENT DE PNEUS :  
AUTORISATION D'ACHAT**

Suite au rapport d'une inspection de la CSST, il s'avère que les cages utilisées pour le gonflement des pneus ne rencontrent pas les exigences en la matière.

Afin de se conformer,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Et résolu d'autoriser une dépense au montant de 861.18 \$ taxes applicables en sus, pour le remplacement de deux cages à gonflement de pneus conformément à la soumission présentée par «Pneus Robert Bernard».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-05-148

**PROJET DE CASERNE INCENDIE, OBTENTION D'UN RAPPORT D'UN  
PROFESSIONNEL INDÉPENDANT : MANDAT À SNC LAVALIN**

**ATTENDU** que le conseil municipal prévoit acquérir ou construire un bâtiment devant servir de caserne pour le service incendie et présenter une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du «Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)»;

**ATTENDU** que, pour s'inscrire à la demande d'aide financière, un rapport provenant d'une firme de professionnel indépendant confirmant la problématique ou l'état de l'infrastructure actuelle doit accompagner la demande d'aide;

**ATTENDU** l'offre de services professionnels numéro 873537-0378 datée du 23 avril 2015 présentée par la firme «Fréchette LGL, division SNC Lavalin» pour la réalisation de ce rapport;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu de confier, à la firme d'ingénieurs-conseils «Fréchette LGL, division SNC Lavalin» selon leur proposition datée du 23 avril 2015 et portant le numéro 873537-0378, un mandat pour la réalisation d'un rapport confirmant la problématique ou l'état de l'infrastructure actuelle aux fins d'acquérir ou de construire un bâtiment pour une caserne incendie. Le montant de ce mandat d'honoraires professionnels attribué est de 1 000 \$ taxes applicables en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-05-149

**STAGIAIRE EN GÉNIE CIVIL : AUTORISATION D'EMBAUCHE**

**ATTENDU** que la municipalité désire embaucher, pour une période d'environ treize (13) semaines, un stagiaire en génie civil au soutien du département des travaux publics;

**ATTENDU** que monsieur Antoine Lefebvre, étudiant en génie civil, a satisfait aux exigences au terme du processus de recrutement et accepte le travail proposé;

**ATTENDU** qu'il est prévu, à l'article 2.10 de la convention collective, que la municipalité peut procéder à l'embauche d'un(e) étudiant(e) pendant ses vacances académiques;

**ATTENDU** que la municipalité a prévu des sommes à ce titre au budget 2015;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu d'embaucher monsieur Antoine Lefebvre pour une période d'environ treize (13) semaines à raison de 40 heures par semaine à titre de stagiaire au soutien du département des travaux publics.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-05-150

**PROJET DE GESTION DES EAUX PLUVIALES EN PARTENARIAT : ENGAGEMENT ET EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE**

Dans le cadre des mises à niveau des infrastructures et des ouvrages d'art, le conseil municipal confirme son aval concernant le projet de gestion des eaux pluviales en partenariat avec l'Université Laval et l'Institut national de la recherche scientifique (INRS).

À ce sujet,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu de confirmer, à l'Université Laval et à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), que la Municipalité d'Adstock accepte leur proposition quant au projet de gestion des eaux pluviales et s'engage à embaucher un étudiant dans le cadre de ses études au troisième cycle pour une période de seize (16) semaines par année pour les 2 prochaines années (été 2016 et 2017).

Il est également résolu de défrayer le 1/3 du salaire annuel de l'étudiant, c'est-à-dire 11 000 \$, les 2/3 étant la participation des partenaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-05-151

**GESTION DES EAUX PLUVIALES : ATTRIBUTION D'UN BUDGET DE CARACTÉRISATION DES ÉCOULEMENTS DE SURFACE ET DES MESURES CORRECTRICES POUR LE CHEMIN J.-E.-FORTIN**

**ATTENDU** que, dans un secteur localisé sur le chemin J.-E.-Fortin, une problématique d'écoulement des eaux pluviales a été identifiée;

**ATTENDU** l'évaluation sommaire des coûts présentés par le directeur des travaux publics à ce sujet;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de confier un mandat de caractérisation des lieux à une firme d'experts afin de connaître la solution optimale en vue d'effectuer adéquatement le drainage de ce secteur;

**ATTENDU** que des propositions ont été demandées à des firmes d'experts en la matière;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,  
Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Et résolu d'accorder, au directeur des travaux publics, un budget de 15 000 \$ pour des travaux de caractérisation des écoulements de surface et des mesures correctrices pour le chemin J.-E.-Fortin et d'autoriser ce dernier à conclure un contrat avec la firme ayant déposé la meilleure proposition.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-05-152

**PROJET DE DÉPHOSPHATATION DES ÉTANGS DU SECTEUR SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE : BUDGET DE DÉPENSES ET FINANCEMENT**

**ATTENDU** les nouvelles exigences gouvernementales en ce qui concerne le niveau de rejet de phosphore dans l'environnement;

**ATTENDU** que ces nouvelles normes seront applicables dès 2016;

**ATTENDU** que l'usine de traitement des eaux usées du secteur Sacré-Cœur-de-Marie est visée par cette nouvelle norme;

**ATTENDU** que le respect de la nouvelle norme exigera des investissements de plus de 300 000 \$;

**ATTENDU** la proposition d'un projet pilote endossé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

**ATTENDU** l'évaluation des coûts associés au déploiement de ce projet;

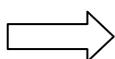
**ATTENDU** que pour développer ce projet pilote, un budget de dépenses doit être consenti à cet égard;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu d'accorder, au directeur des travaux publics, un budget de 60 000 \$ pour la mise en place d'un projet pilote en vue de la déphosphatation des étangs du secteur Sacré-Cœur-de-Marie.

Il est également résolu d'emprunter, au fonds de roulement, la somme de 60 000 \$ pour défrayer le coût des travaux. Débutant en 2016, cette somme sera remboursée sur une période de dix (10) ans par le bassin de contribuables jouissant des installations.

Adopté à l'unanimité des conseillers.



{ (RÉSOLUTION NON AVENUE, SELON LE CONTENTIEUX, UN EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT AU BÉNÉFICE D'UN SECTEUR DOIT SE FAIRE PAR RÈGLEMENT ART. 1094.0.2 ET SUIVANTS DU CODE MUNICIPAL)

15-05-153

**DÉTERMINATION DE LA LIGNE NATURELLE DES HAUTES EAUX AU GRAND LAC SAINT-FRANÇOIS : MANDAT À UN ARPENTEUR-GÉOMÈTRE**

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,  
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,  
Et résolu de confier un mandat d'honoraires professionnels à la firme d'arpenteurs-géomètres «Ecce Terra» afin de déterminer la ligne naturelle des hautes eaux dans le secteur du chemin des Cerfs. La dépense pour l'exécution de ce mandat se chiffre à 400 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-05-154

**PROJET DE RÉFECTION DU RÉSEAU PLUVIAL DU SECTEUR SAINT-DANIEL : CONSENTEMENT AU DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock projette d'effectuer des travaux de réfection du réseau pluvial construit dans la zone urbaine du village de Saint-Daniel;

**ATTENDU** que pour ce faire, la municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le programme PIQM ou dans tout autre programme de subvention;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et d'identifier le signataire;

**ATTENDU** que, sans subvention, le conseil municipal devra abandonner son projet;

**ATTENDU** que la municipalité confirme et s'engage à défrayer sa part advenant une réponse positive du programme de subvention;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à signer et à déposer, dans le cadre du programme «PIQM», ou dans tout autre programme de subvention, une demande d'aide financière en vue de reconstruire le réseau pluvial situé dans la zone urbaine du village de Saint-Daniel;
- de soumettre, auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, la demande financière dans le cadre du projet de réfection du réseau pluvial du secteur Saint-Daniel;
- de confirmer, aux gestionnaires du programme retenu aux fins de subvention, que la Municipalité d'Adstock accepte d'assumer sa part des coûts dans ce dossier advenant une réponse positive du programme de subvention;
- d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le protocole d'entente et tout autre document visant la bonne conduite de ce dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-05-155

**PROJET DE REMPLACEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU AU LAC JOLICOEUR : CONSENTEMENT AU DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**ATTENDU** que, selon l'avis d'experts et le niveau de problème rencontré quant à la conformité de l'eau distribuée aux quelque 110 propriétés, le réseau de distribution de l'eau potable du secteur du lac Jolicoeur a atteint sa fin de vie utile;

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock doit procéder, dans les meilleurs délais, au remplacement complet du réseau de distribution de l'eau au lac Jolicoeur;

**ATTENDU** que pour ce faire, la municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le programme «PIQM» et/ou «PRIMEAU» ou dans tout autre programme de subvention;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et d'identifier le signataire;

**ATTENDU** que, sans subvention, le conseil municipal devra abandonner son projet;

**ATTENDU** que la municipalité confirme et s'engage à défrayer sa part advenant une réponse positive du programme de subvention;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à signer et à déposer, dans le cadre du programme «PIQM» et/ou «PRIMEAU» ou dans tout autre programme de subvention, une demande d'aide financière en vue de reconstruire le réseau de distribution de l'eau potable aux usagers du lac Jolicoeur;
- de soumettre, auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, la demande financière dans le cadre du projet de reconstruction du réseau de distribution de l'eau potable aux usagers du lac Jolicoeur;
- de confirmer, aux gestionnaires du programme retenu aux fins de subvention, que la Municipalité d'Adstock accepte d'assumer sa part des coûts dans ce dossier advenant une réponse positive du programme de subvention;
- d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le protocole d'entente et tout autre document visant la bonne conduite de ce dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-05-156

**APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014-2018**

**ATTENDU** que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU** que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu ce qui suit :

- que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- que la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-05-157

**GESTION DES DIRECTIVES DE CHANGEMENT LORS DE LA CONSTRUCTION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE DANS LE SECTEUR SAINTE-ANNE-DU-LAC : NOMINATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE ET AUTORISATION MAXIMALE DU MONTANT ACCORDÉ SANS CONSULTATION DES MEMBRES DU CONSEIL**

**ATTENDU** que pendant la période des travaux de construction du réseau d'eau potable dans le secteur Sainte-Anne-du-Lac, il est tout à fait probable que des directives de changement devront recevoir les approbations d'usage;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'autoriser une personne attitrée à l'étude des demandes de changement et d'indiquer le montant autorisé à cette directive sans consultation des membres du conseil;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,  
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Et résolu ce qui suit :

- de nommer le directeur des travaux publics à titre de personne responsable d'analyser et de recommander les directives de changement pendant la construction du réseau d'eau potable dans le secteur Sainte-Anne-du-Lac;
- d'autoriser cette personne à consentir à toute demande de changement jugée utile et nécessaire n'excédant pas un montant de 25 000 \$ pour chacune des directives de changement. Toutefois, pour toute directive se situant entre 15 000 \$ et 25 000 \$, le nominé devra consulter préalablement le comité mis en place pour ces occasions avant de rendre une décision. Tout excédent de 25 000 \$ devra, par contre, obtenir l'autorisation du conseil municipal par voie de résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-05-158

**RÉFECTION DES DOUCHES À L'ARÉNA : AUTORISATION DE DÉPENSES**

Le directeur des travaux publics demande au conseil municipal de lui consentir un montant de 8 000 \$, taxes applicables en sus pour la réfection des douches à l'aréna.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin

Et résolu d'autoriser une dépense de 8 000 \$, taxes applicables en sus pour la réfection des douches à l'aréna.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-05-159

**REPLACEMENT DE DEUX POSTES INFORMATIQUES : AUTORISATION DE DÉPENSES**

Étant donné que deux postes informatiques, actuellement installés au bureau municipal, collaborent depuis une décennie et nous donnent des signes évidents de faiblesse, il y a maintenant lieu de les remplacer. Une proposition de remplacement a été demandée auprès de Cyber3D.

Suite aux discussions,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'autoriser, conformément aux propositions numéro 51083 et 51084 présentées par la firme Cyber3D, une dépense d'environ 4 000 \$, taxes applicables incluses pour le remplacement de deux postes informatiques devant être installé au bureau municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**15-05-160**      **PROJECTEUR MINIATURE MOBILE : AUTORISATION D'ACHAT**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,  
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Et résolu d'autoriser l'achat et le paiement d'un montant de 410 \$, taxes en sus  
pour l'acquisition d'un projecteur miniature mobile auprès de la firme «Mégaburo».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**15-05-161**      **MARCHÉ AUX PUCES : AUTORISATION DE LA TENUE DE CETTE ACTIVITÉ  
LES 13 ET 14 JUIN 2015**

Le coordonnateur des loisirs, de la culture et des relations avec les organismes  
communautaires organise un marché aux puces qui se déroulera les 13 et 14 juin  
2015 et s'adresse à la Municipalité afin d'obtenir l'autorisation de tenir cet  
événement sur les lieux publics.

À ce sujet,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Et résolu d'informer le susdit coordonnateur que les membres du conseil municipal  
autorisent, les 13 et 14 juin 2015, la tenue d'un marché aux puces sur les lieux  
publics municipaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**AFFAIRES DIVERSES**

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

**CORRESPONDANCE ET RAPPORTS**

Les correspondances et les rapports reçus au cours du dernier mois furent  
transférés électroniquement et/ou présentés aux élus lors d'une séance de travail  
et/ou préparatoire au conseil municipal.

**RAPPORTS ET COMPTES-RENDUS**

R1) Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont  
intervenues au cours du dernier mois et précisent également l'état  
d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

**INFORMATIONS MUNICIPALES**

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y  
a lieu, monsieur le maire commente chacun d'eux.

F1) Assemblée du conseil du Patrimoine. Mardi 12 mai 2015, 20h00 en la salle  
du centre communautaire intergénérationnel se tiendra une assemblée du  
conseil du Patrimoine.

- F2) Assemblée publique de consultation. Jeudi 28 mai 2015, 19h00 en la salle de l'édifice Bernardin-Hamann, se tiendra une assemblée publique de consultation sur les projets de règlement numéro 173-15 et 174-15 amendant respectivement le plan d'urbanisme numéro 68-07 et le règlement de zonage numéro 69-07. Les amendements sont reliés spécifiquement à la zone récréotouristique du mont Adstock.
- F3) Prochaine séance ordinaire du conseil : lundi, 1<sup>er</sup> juin 2015, 19h30 en la salle du chalet des loisirs du secteur Sainte-Anne-du-Lac.
- F4) Marchés aux puces. L'activité se déroulera les 13 et 14 juin 2015.
- F5) Défi «4-Vents». L'activité se déroulera le samedi, 6 juin 2015.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues. Les questions n'ayant pas été répondues le seront à une séance ultérieure.

15-05-162

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,  
Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Et résolu de lever la séance à 22h17.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Pascal Binet

\_\_\_\_\_  
Jean-Rock Turgeon

JRT